



Assurance garantie accident résiliation

Par **marc guertault**, le **11/11/2017** à **16:04**

bonjour, j'ai souscrit un contrat d'assurance garantie accident en 1994 avec Cetelem et je me suis aperçue que les prélèvements sont pris par ma banque soit BNP, je voudrais arrêter ce contrat et savoir comment racheter le capital de ce que j'ai cotiser sans être grugé?
merci de me renseigner à ce sujet.
cordialement votre
Marc

Par **Chaber**, le **11/11/2017** à **16:19**

bonjour

[citation] j'ai souscrit un contrat d'assurance garantie accident en 1994 avec Cetelem[/citation] Avec si peu d'éléments, selon moi, il s'agit d'un contrat à fonds perdus donc sans rachat.

La lecture du contrat devrait vous éclairer

Par **Visiteur**, le **11/11/2017** à **19:17**

Bsr,
Est-ce une assurance décès (accidentel), ou une épargne par contrat de capitalisation comme l'assurance vie ?